



COMMUNE DE CANEJAN

Exercice 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement

109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49

Email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	3
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES USAGES DE L'EAU POTABLE.....	5
II.4.1 - Les abonnés du service.....	5
II.4.2 - La production d'eau et les consommations.....	5
II.4.3 - La disponibilité de la ressource.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS.....	6
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau de canalisation.....	7
II.6.2 - Les branchements et les compteurs.....	7
II.6.3 - Les interventions sur le réseau et les branchements.....	8
II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES.....	8
II.8 - SYNTHÈSE.....	9
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	9
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Les indices concernant les clients.....	12
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	13
IV.1.1 - Préambule.....	13
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	13
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	13
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	13
IV.1.5 - Récapitulatif.....	14
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	16
IV.2.2 - Budget et compte administratif.....	16
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	16
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	16
V.1 - INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES.....	16
V.2 - INDICATEURS LIÉS AU CONTRAT.....	17
 ANNEXES	
A1 – GLOSSAIRE.....	19
A2 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	20
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	22
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE.....	26

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007. Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Canéjan se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre l'A63 et la RN10. Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles. On distingue du Nord au Sud, une zone industrielle en bordure de l'A63, la zone du centre bourg avec quelques commerces et les services publics, et la zone de la House/RD1010, séparée de la précédente par le ruisseau de l'Eau Bourde

En 2021, le service dessert 2 536 abonnés pour les 6 061 habitants recensés (INSEE 2019).

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La commune de Canéjan a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société SUEZ par un contrat de concession de type affermage qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2027. Il n'y a pas eu d'avenant jusqu'à présent.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, des branchements; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans; Campagne de recherche des fuites; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ou mise en sécurité; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil; Des canalisations et ouvrages accessoires.

Une gestion par
affermage par un
contrat débuté le
1^{er} janvier 2016

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

La commune dispose de 2 forages : La House et Rouillac.

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'échange d'eau avec Bordeaux Métropole (ex CUB) par le biais d'une connexion située à proximité du site de la station de Rouillac. L'échange est possible pour un maximum de 100 m³/h. En 2008, 3 460 m³ ont été importés mais depuis, il n'y a eu aucun échange d'eau.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Nom	La House	Rouillac
Localisation	STEP de la House	Zone du Bourg
Code BRGM	08271X0238	08271X0549
Date mise en service	1974	2008
Profondeur	80 m	101 m
Nappe captée	Oligocène centre	Oligocène centre
Débit nominal (m ³ /h)	100	100
Volume max journalier (m ³ /j)	2 400	2 000
Volume max annuel (m ³ /an)	300 000	300 000
Débit exploitation (m ³ /h)	80	60
Périmètre de protection	22/09/98	21/08/09
Utilisation	Permanent	Permanent

Deux forages et une possibilité d'échange d'eau avec Bordeaux Métropole

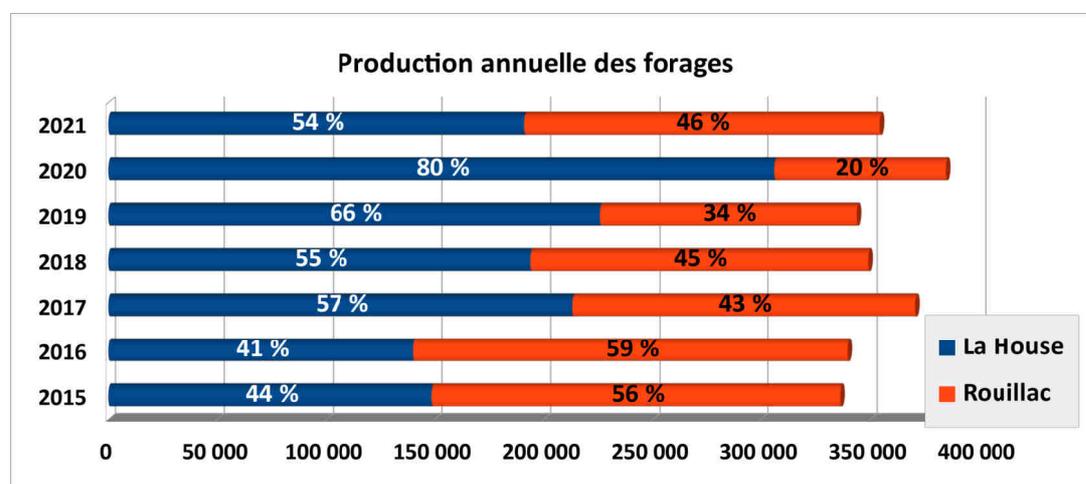
Les prélèvements d'eau sont les suivants (en m³/an) :

	La House	Rouillac	Achat d'eau	TOTAL
2014	126 203 m ³ /an	181 934 m ³ /an	0 m ³ /an	308 137 m ³ /an
2015	148 483 m ³ /an	187 840 m ³ /an	0 m ³ /an	336 323 m ³ /an
2016	140 079 m ³ /an	199 608 m ³ /an	0 m ³ /an	339 687 m ³ /an
2017	213 043 m ³ /an	157 587 m ³ /an	0 m ³ /an	370 630 m ³ /an
2018	193 800 m ³ /an	155 391 m ³ /an	0 m ³ /an	349 191 m ³ /an
2019	225 679 m ³ /an	118 208 m ³ /an	0 m ³ /an	343 887 m ³ /an
2020	306 040 m ³ /an	78 708 m ³ /an	0 m ³ /an	384 748 m ³ /an
2021	190 960 m³/an	163 466 m³/an	0 m³/an	354 426 m³/an
Variation 2020/2021	-37,6%	107,7%		-7,9%

Un retour à une production de l'ordre de 355 000 m³ après une hausse en 2020 (effet COVID)

On constate donc que les prélèvements d'eau reviennent à des valeurs de l'ordre de 355 000 m³.

Un retour à une production équilibrée entre les 2 forages



En 2021, un retour à une production similaire sur les 2 ressources, le problème des chlorites ayant été réglé par le passage à l'eau de javel comme désinfectant.

II.4 - LES USAGES DE L'EAU POTABLE

Nota : les volumes indiqués sont déclinés selon 2 façons :

- Année civile : il s'agit des valeurs mesurées du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année
- Sur relève : il s'agit des valeurs entre les 2 relèves successives et ramenées à 365 jours

Ainsi, il peut y avoir de petites différences entre ces 2 séries de données (ordre de grandeur de 1 000 m³) car les relèves sont en grande majorité réalisées le 31 décembre par la télérelève mais il y a quelques compteurs qui nécessitent une relève manuelle, entraînant un décalage de quelques jours dans les données et donc dans les chiffres. Tous les compteurs des forages ou autres installations sont en date du 31 décembre.

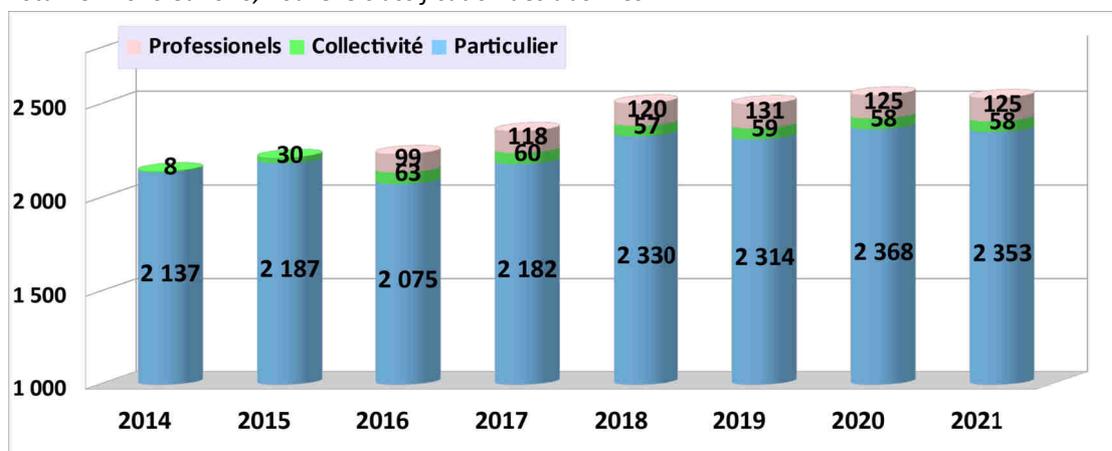
II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 6 061 habitants (estimation INSEE 2019) représente 2 536 abonnés dont 2 353 pour des particuliers, 58 pour la collectivité et 125 pour des professionnels (modifications faibles des valeurs hors domestiques). On peut donc estimer qu'un abonné domestique représente 2,60 habitants.

On note une baisse des abonnés entre 2020 et 2021 pour se rapprocher des valeurs de 2019. Ceci est un peu étonnant vis à vis de l'augmentation de la population.

L'évolution est la suivante :

Nota : en 2015 et 2016, nouvelle classification des abonnés



II.4.2 - La production d'eau et les consommations

Le volume comptabilisé en 2021 représente 304 640 m³ (301 158 m³ en 2020) dont 1 016 m³ de remise pour fuites (1 488 m³ en 2020) et auxquels il faut ajouter 3 172 m³ utilisés pour les besoins du service et 2 850 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un total de 310 662 m³/an.

Cette valeur est en augmentation par rapport aux années précédentes, probablement par l'effet du Covid (télétravail).

Données sur l'année civile

	2018	2019	2020	2021	2020/2021
Volume mis en distribution	335 794 m ³	341 061 m ³	377 674 m³	343 523 m³	-9,0%
Volume consommé autorisé	295 778 m ³	291 828 m ³	308 312 m³	309 895 m³	0,5%
Volume vendu domestique	223 722 m ³	224 555 m ³	237 508 m³	234 977 m³	-1,1%
Volume vendu autres	55 663 m ³	62 778 m ³	57 644 m³	49 645 m³	-13,9%
Volume total vendu	279 385 m ³	287 333 m ³	295 152 m³	284 622 m³	-3,6%
Nombre d'abonnés domestiques	2 330	2 314	2 368	2 353	-0,6%
Consommation moyenne par abonné	96 m ³ /an	97 m ³ /an	100 m³/an	100 m³/an	-0,4%
Nombre de jours entre 2 relèves	365	365	366	365	-0,3%
Pertes et non comptabilisés	40 016 m ³ /an	50 171 m ³ /an	69 362 m³/an	33 628 m³/an	-51,5%
Pertes et non comptabilisés	110 m ³ /j	137 m ³ /j	190 m³/j	92 m³/j	-51,4%

Nota : les valeurs de 2016 à 2018 ont été modifiées dans le rapport 2019 suite à des erreurs du délégataire

La consommation des abonnés domestiques est donc d'environ 100 m³/an/abonnés, soit très similaires aux chiffres corrigés des années précédentes. Ces chiffres sont comparables à ceux de collectivités similaires, la tendance générale étant à une baisse des consommations d'eau par abonné, hors aléas climatiques.

On note aussi une forte diminution des pertes, à savoir – 51 %.

Des valeurs
déclinées selon 2
modes de relève

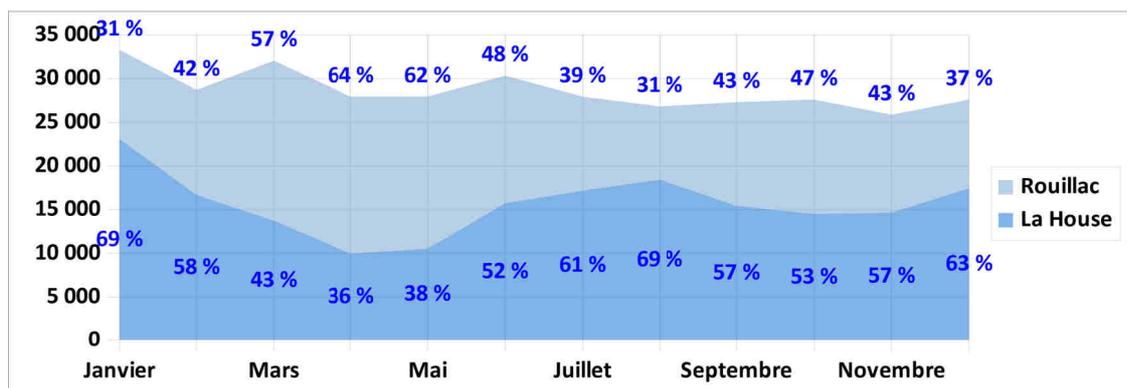
Une baisse de
0,6 % des
abonnés par
rapport à 2020
pour un total de
2 536 abonnés
dont 2 353
domestiques

Pour 2021, une
consommation
autorisée de
310 662 m³

Une
consommation
d'environ
100 m³/an/
abonné

Un production de
13 à 15 000 m³ par
mois pour chacun
des 2 forages

Sur l'année 2021, les productions mensuelles cumulées des forages ont été les suivantes :



On constate une grande stabilité des prélèvements sur l'ensemble de l'année avec une moyenne de 29 627 m³/mois, en diminution. La House a produit 52 % du total sur l'année et Rouillac 48 %. Curieusement, la plus forte production se situe en janvier et pas en période estivale.

La pointe de l'année 2021 a été atteinte en septembre avec 1 340 m³/j produit (1 653 m³/j en 2020 et 1 260 m³/j en 2019).

II.4.3 - La disponibilité de la ressource

À partir des chiffres de la capacité théorique des 2 forages sur 20 h de fonctionnement, soit (80+60) x 20 h = 2 800 m³/j, on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2017	2018	2019	2020	2021
Production max théorique	2 800 m ³ /j				
Production moyenne	923 m ³ /j	957 m ³ /j	942 m ³ /j	1 054 m ³ /j	971 m ³ /j
Production de pointe	1 606 m ³ /j	1 367 m ³ /j	1 260 m ³ /j	1 653 m ³ /j	1 340 m ³ /j
Marge / moyenne	1 877 m ³ /j	1 843 m ³ /j	1 858 m ³ /j	1 746 m ³ /j	1 829 m ³ /j
Marge / pointe	1 194 m ³ /j	1 433 m ³ /j	1 540 m ³ /j	1 147 m ³ /j	1 460 m ³ /j
Taux d'utilisation	57,4%	48,8%	45,0%	59,0%	47,9%
Coefficient de pointe	1,74	1,43	1,34	1,57	1,38
Nombre d'abonnés	2 360	2 507	2 504	2 551	2 536
Volume pointe / abonné	680,5 l/j	545,3 l/j	503,2 l/j	648,0 l/j	528,4 l/j

Une production en
pointe de
528 l/j/abonné
Des ressources
couvrant très bien
les besoins

On constate donc que pour l'année 2021 la production de pointe a représenté près de 528 l/abonné, en baisse importante par rapport à 2020 mais avec des valeurs proches des années précédentes. La marge entre la production et la consommation de pointe, soit près de 1 460 m³/j, est relativement confortable, d'autant que les forages ne sont pas à leur capacité maximale admissible (La House : 2 400 m³/j et Rouillac : 2 000 m³/j, soit 4 400 m³/j potentiels).

On peut ainsi conclure qu'en l'état actuel il est possible d'alimenter des abonnés supplémentaires (hors problème de forages, canalisations et pompes) et qu'un seul des 2 forages permet une alimentation satisfaisante les jours moyens. Les ressources couvrent très bien les besoins.

Afin de limiter les problèmes de goûts, il est envisageable de réduire la production à partir du forage de Rouillac au profit de celui de La House.

II.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs de la commune sont les suivants :

Localisation	Volume	Type
La House	2 x 500 m ³	Au sol
Rouillac	500 m ³	Au sol
TOTAL	1 500 m ³	

Les capacités des réserves sont donc équivalentes à la production de pointe journalière et représentent près du double de la production moyenne. La commune dispose donc de réserves correctes pour assurer un bon service.

Une capacité de
stockage de
1 500 m³ proche
d'une journée de
consommation de
pointe

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau de canalisation

Un réseau de plus
de 44 km

Le réseau fait actuellement environ 44,3 km dont environ 3,5 km de réseau structurant ($\varnothing > 300$).

Les canalisations d'un diamètre de moins de 200 mm sont en majorité en PVC alors que les plus grosses canalisations sont en fonte.

II.6.2 - Les branchements et les compteurs

Un parc de
compteurs qui
vieillit

Comme prévu à son précédent contrat, le délégataire a remplacé en 2008 plus de 1 800 compteurs avec la mise en place de compteurs permettant la télé-relève. De ce fait, l'âge moyen des compteurs est de 13 ans, ce qui devient moyen. Il faudra prévoir en 2033 une très grosse opération de renouvellement pour respecter les 25 ans contractuels.

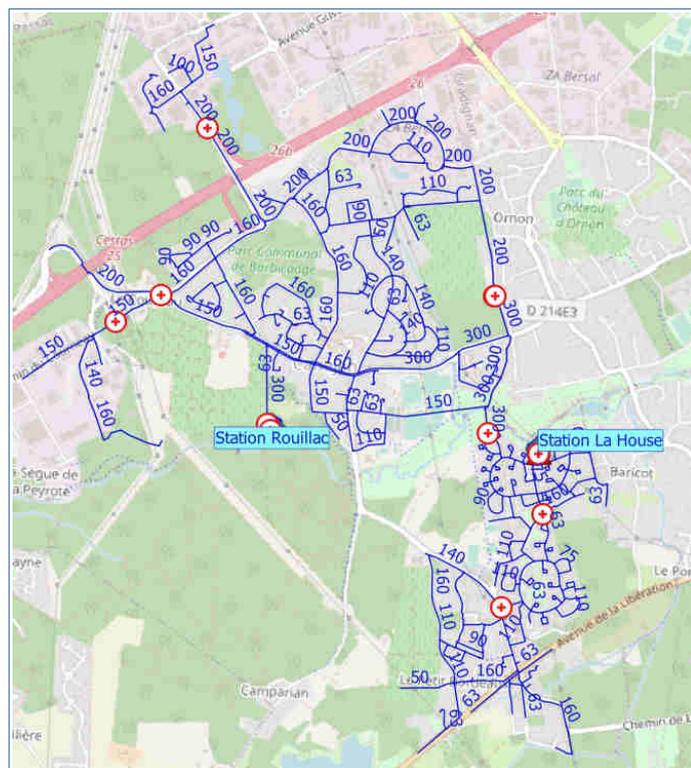
On note aussi une dizaine de compteurs anciens, difficile à changer.

On dénombre 2 569 (2 619 en 2020) compteurs équipés de télé-relève (99,3 % des compteurs) ce qui permet aux abonnés qui le souhaitent de disposer d'information en continue sur leur consommation et d'avoir des alertes en cas de fuites. Actuellement, moins de 650 clients sont inscrits, soit 25 % des clients.

870 alertes fuites
permettant de
limiter les remise
sur fuites à
1 016 m³ en 2021

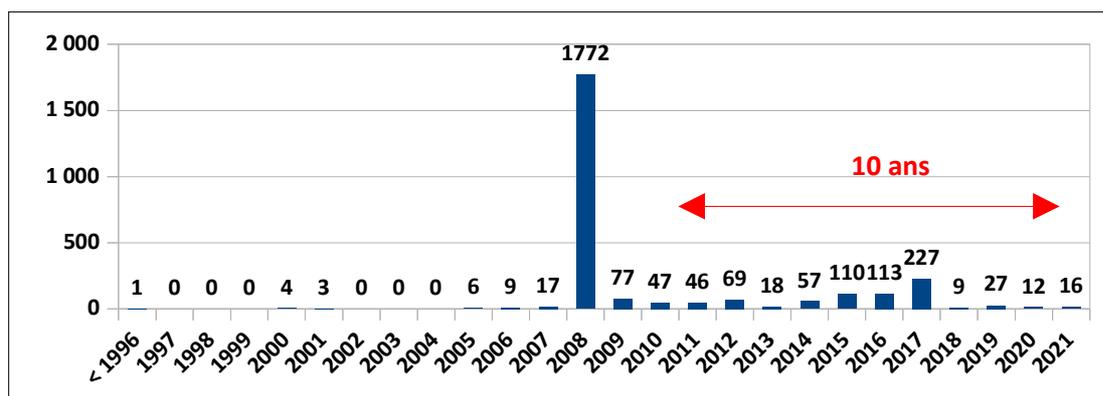
Pour l'année 2021, les 870 alertes fuites ont permis d'avertir 196 clients d'une supposition de fuites et 144 clients ont reçu une alerte (total de 1 016 alertes soit 6,6 alertes/client concerné) d'un dépassement de l'objectif de leur consommation mensuelle. Ces alertes sont transmises majoritairement par mail ou sms, et dans une moindre mesure par courrier.

En 2021, il a été nécessaire de faire des interventions sur 190 émetteurs (soit 7 % du parc), nettement moins que les 380 interventions en 2020. Il a ainsi été remplacé 153 têtes défectueuses.



Éléments	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en %
Nombre total d'abonnés	2 237	2 360	2 507	2 504	2 551	2 536	-0,6%
Nombre de compteurs	2 344	2 456	2 602	2 611	2 627	2 644	0,6%
Nombre de branchements	2 184	2 292	2 258	2 267	2 272	2 280	0,4%

Les variations entre l'évolution des abonnés, des branchements et des compteurs ne sont pas explicables. La répartition des compteurs est la suivante :



Pas de branchement au plomb recensé

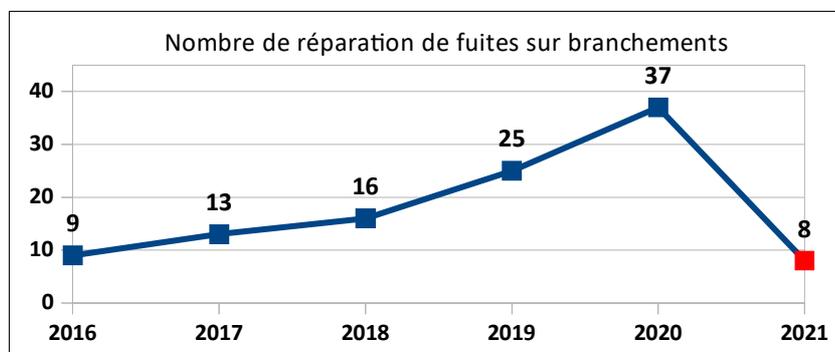
Le délégataire précise qu'il n'a pas recensé de branchement au plomb sur la commune, ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

II.6.3 - Les interventions sur le réseau et les branchements

La répartition des interventions sur le réseau est la suivante :

	2019	2020	2021	2020/2021
Actions totales	399	1122	822	-27%
Arrêt d'eau	6	24	13	-46%
Branchements créés	3	7	9	29%
Compteurs changés	8	11	14	27%
Émetteurs renouvelés	191	270	190	-30%
Fuites sur branchements	25	37	8	-78%
Fuites sur réseau	2	6	2	-67%
Linéaire ausculté	46 936	20 954	14 339	-32%

On constate que les fuites sur branchements diminuent de manière très importante, en relation avec l'arrêt du Bioxyde :



II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES

Afin d'améliorer le service, la commune a réalisé les travaux et études suivantes :

Année	Désignation	Montant HT
2019	Renouvellement de 245 m sous l'Avenue du Lac et reprise des branchements	78 300 €
2020	Remplacement de 20 branchements et 40 ml de réseau allée du petit Arcachon	53 000 €
	2 ^{ème} tranche des travaux Avenue du Lac : 160 ml et 60 ml de branchements	48 000 €
	Mise en place d'une vanne supplémentaire dans la ZA Courneau	1 650 €
	TOTAL 2020	102 650 €
2021	3 ^{ème} tranche des travaux Avenue du Lac : 211 ml et 6 branchements	75 515 €
	Mise en conformité réseau AEP de la STEP de la House	40 540
	Modification interconnexion Pas du Luc	3 800 €
	Réfection compteurs eau Chemin de Malores	1 900 €
	Total 2021	81 215 €
Prévu 2022	Avenue de la Libération : déplacement en domaine public et renouvellement du réseau sur 215 m	
	Déplacement en domaine public de branchements secteur Bourg et la House	
	Études de diagnostic du réseau, PGSSE et plan d'alimentation en eau potable	

II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2021 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	2 536 abonnés soit une baisse de 15 abonnés
Volume mis en distribution :	343 523 m³ sur année civile, en baisse de 9 %
Volume consommé :	310 662 m³ en hausse de 0,8 %
Consommation moyenne :	100 m³/an/abonné soit 274 l/j/abonné
Longueur de réseau :	44,3 km
Études lancées :	Programme de renouvellement
Travaux réalisés :	Renouvellement divers

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte de toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau de la commune provient de forages profonds dans la nappe de l'Oligocène (environ 100 m de profondeur). Les 2 forages (Rouillac et la House) disposent d'un périmètre de protection avec les procédures terminées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **100 %**.

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) sur le forage de la House, et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination (0,3 mg/l de chlore libre en période Vigipirate).

Dans le courant de l'année 2020, et pour limiter la production de chlorites, ainsi que les fuites sur les branchements en PEHD, il a été décidé de passer d'un traitement au bioxyde à un traitement à l'eau de javel. Certains abonnés se plaignent de goûts, probablement liés à l'interaction du chlore sur l'ammoniaque naturellement présente dans l'eau. Une étude est en cours pour permettre de diminuer ces désagréments.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par la ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse

sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux.

Pour l'année 2021, l'ARS donne 100 % de conformité sur les limites de qualité en bactériologie et en physico-chimique.

Les analyses complémentaires sur les indicateurs de qualité montrent que certains paramètres, non pris en compte pour définir la conformité de l'eau, dépassent les valeurs conseillées :

- Chlore : une mesure trop élevée en chlore en sortie de la station de Rouillac (juin 2021) suite à une erreur de l'exploitant.

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

Une modification du mode de la chloration avec un passage à l'eau de javel

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Plus de traces de chlorites
Une réaction du chlore sur l'ammonium entraînant parfois des goûts

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	
Bactériologiques	ARS	18	18	100%	100%
	Exploitant	12	12	100%	
Physico-chimique	ARS	19	19	100%	100%
	Exploitant	4	4	100%	
TOTAL		53	53	100,0%	

- Ammonium : 1 dépassement avec une valeur de 0,16 mg/l pour une référence à 0,1 mg/l mais en dessous de celui retenu en cas d'une origine due à la nappe de 0,5 mg/l. Donc pas de dépassement retenu.
- Température : une mesure à 25,1 °C pour une limite à 25°C en juin 2021

Par ailleurs les analyses indiquent un très faible taux de nitrates (0,29 mg/l pour une limite à 50 mg/l), une minéralisation faible et une dureté de l'eau de l'ordre de 17°F, soit une eau peu calcaire ne justifiant pas l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

a - Données générales

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. Cependant, le report des plans papiers sur le support informatique a montré des incohérences ou des anomalies qui font l'objet d'une vérification sur le terrain.

Une très bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **120 sur un total possible de 120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matière de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Ce résultat est très bon grâce aux dernières mises à jour du délégataire qui indique ne pas connaître l'âge de pose de seulement 4,5 % des canalisations.

Un taux de renouvellement des réseaux qui augmente

Le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est de 0,46 % (0,32 % en 2020) correspondant aux travaux réalisés depuis 2017. Ce taux en augmentation montre le résultat des travaux de renouvellement.

Une sectorisation qui fonctionne

Le Conseil Départemental a fourni une valeur de **100/100 pour l'index de sectorisation**, ce qui correspond à une sectorisation en place et totalement opérationnelle. Ce chiffre se maintient depuis le nouveau contrat de DSP.

b - Volumes et rendements

Les données ci-dessous sont sur l'année civile.

Avec 343 523 m³ mis en distribution et 309 895 m³ consommés autorisés, dont 303 873 m³ par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **88,7%** (pour 79,7 % en 2020 et 83,1 % en 2019) et le **rendement net de 90,2 %** (81,6 en 2020 et 85,3 % en 2019). Ce dernier chiffre indique qu'environ 10 % seulement de l'eau introduite dans le réseau, soit environ 92 m³ d'eau par jour, est perdue sous forme de fuites.

343 523 m³ produits et 309 895 m³ facturés
Un rendement du réseau de 90,2%, en hausse

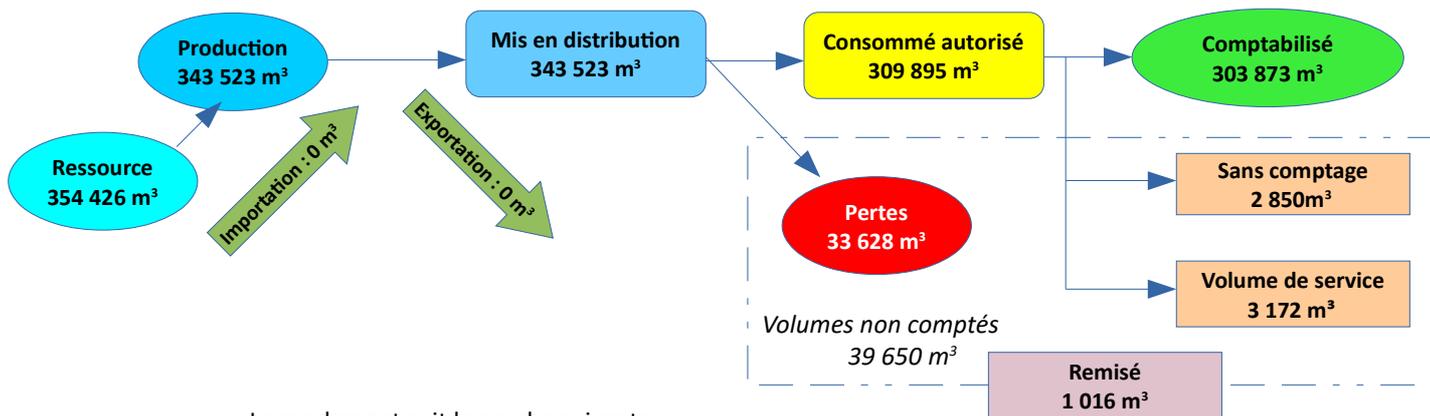
Le rendement du réseau s'est amélioré depuis 2008, avec des variations entre 76 et 90 % mais rebassait depuis quelques années tout en se maintenant au-dessus du seuil réglementaire. Il revient au-dessus de 90 % en 2021, ce qui est un très bon résultat.

	2019	2020	2021	Evolution
Volume annuel produit	341 061 m3/an	377 674 m3/an	343 523 m3/an	-9,04%
Volume annuel autorisé	291 027 m3/an	308 361 m3/an	309 895 m3/an	0,50%
Volume vendu aux abonnés	282 703 m3/an	301 207 m3/an	303 878 m3/an	0,89%
Remise sur fuites	538 m3/an	1 488 m3/an	1 016 m3/an	-31,72%
Rendement primaire	83,1%	79,7%	88,7%	11,29%
Rendement net	85,3%	81,6%	90,2%	10,54%
Volume des pertes	50 171 m3/an	69 302 m3/an	33 628 m3/an	-51,48%
Volume non compté	58 358 m3/an	76 467 m3/an	39 650 m3/an	-48,15%
Longueur du réseau	43 km	45 km	44 km	-0,89%
Indice linéaire des pertes	3,19 m3/j/km	4,25 m3/j/km	2,08 m3/j/km	-51,06%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	Oui	

Le délégataire explique cette augmentation du rendement par les éléments suivants :

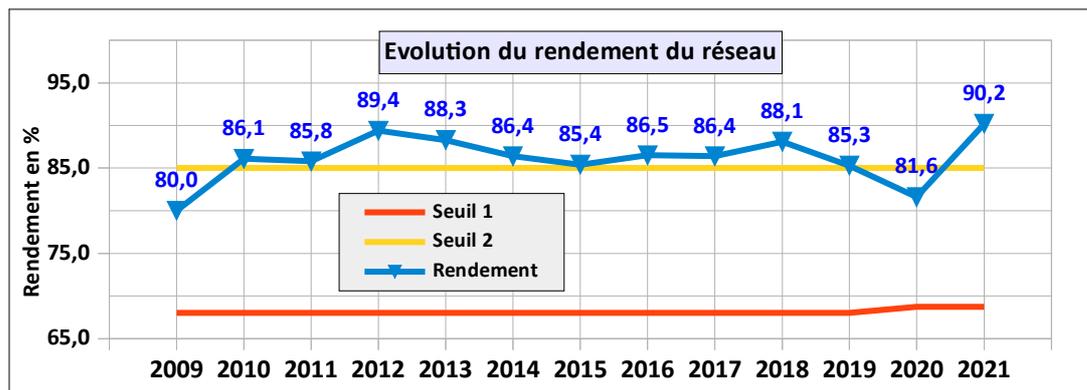
- Une diminution forte des fuites sur les branchements depuis l'arrêt du bioxyde de chlore va inverser cet accroissement.
- Un suivi de meilleure qualité de la sectorisation et une rapidité de réaction des équipes de terrain.

Il est envisagé des modifications ponctuelles de la pression du réseau pour améliorer encore ce rendement.



Le rendement suit la courbe suivante :

Un rendement très au-dessus du seuil réglementaire



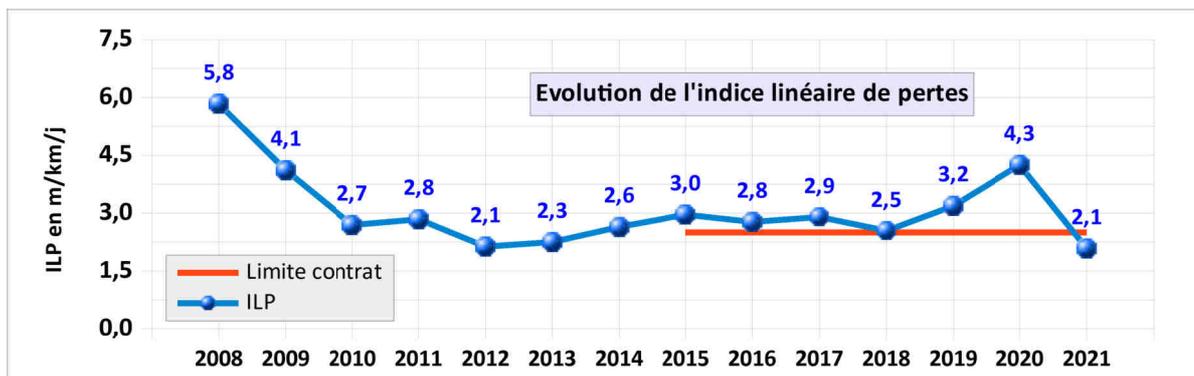
Il est rappelé que le rendement réglementaire est d'environ 67 % mais que si le rendement du réseau est au-dessus de 85 %, ce seuil passe à 85 %

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Un indice de perte linéaire qui diminue fortement à 2,1 m³/km/j

Cet indice est de **2,1 m³/jour/km**, ce qui est très bon pour un réseau semi-urbain (4,25 en 2020 et 3,19 en 2019). Il est conforme aux indicateurs du contrat.

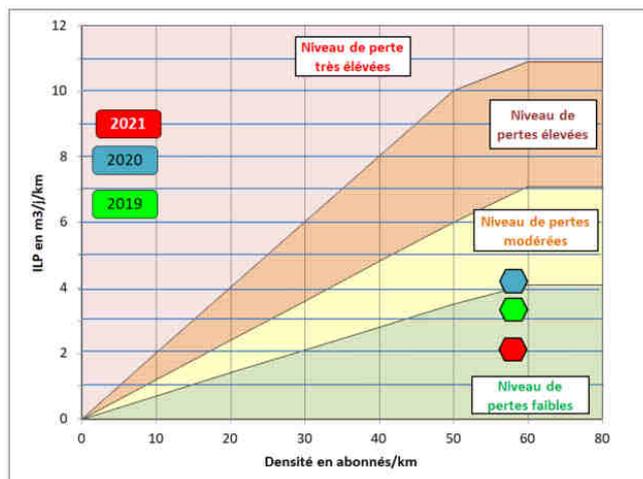
L'évolution de cet indice sur les dernières années est le suivant :



Un indice de perte linéaire qui diminue de façon significative

On constate que depuis 2010, cet index était assez stable et qu'il était bien meilleur qu'en 2008. Cependant depuis 2018, on observait une augmentation significative. L'année 2021 montre un retour à de bonnes valeurs.

Le réseau est ainsi classé comme "niveau de perte faible" du point de vue des ILP selon les indications du SAGE Nappe Profonde (modification de la classification en 2021).



III.2.2 - Les indices concernant les clients

Des coupures non programmées très faibles

Cette année, le délégataire ne signale pas de coupures d'eau non programmées (5 en 2020 et 6 en 2019) ce qui conduit à un **taux d'occurrence des coupures non programmées de 0 pour 1 000 abonnés**. Ce taux est le plus bas depuis des années.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

Il est recensé les éléments suivants concernant la clientèle :

Action	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total d'abonnés	2 360	2 507	2 504	2 551	2 536
Nombre de contacts avec un client	1 130	1 259	1 102	1 060	1 140
Nombre de contacts écrits avec un client	229	310	253	290	311
Nombre de visites en agence	21	46	4	3	12
Nombre de réclamations écrites	23	17	19	29	22
Nombre d'abonnés mensualisés	1 388	1 497	1 542	1 549	1 580
Taux d'abonnés mensualisés	58,8%	59,7%	61,6%	60,7%	62,3%
Montant des impayés au 31/12/N	10 156 €	17 469 €	2 879 €	4 085 €	7 710 €
Créances irrécouvrables	1 437 €	514 €	5 154 €	156 €	3 204 €
Taux d'impayés sur facture précédente	0,60 %	0,69 %	0,70 %	0,98 %	1,79 %

Des impayés et des irrécouvrables qui augmentent mais restent raisonnables

Le taux d'impayés (montant des factures de l'année N-1 restant impayées au 31/12/N) monte à 1,79 % (0,98 % en 2020), ce qui montre une plus grande difficulté pour recouvrer les factures même si cette valeur est faible par rapport à d'autres secteurs et la moyenne nationale de 2,2 %.

En 2019, le montant des créances irrécouvrables est élevé car la direction nationale du délégataire a décidé d'apurer les comptes. En 2021, il remonte à nouveau. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 6 dossier et un montant de 538 €

Il est recensé 7 demandes de dégrèvement pour fuites pour 1 488 m³ et 1 217 €, valeurs faibles.

Le délégataire recense 22 réclamations écrites de la part d'usagers (29 en 2020 et 19 en 2019) ce qui conduit à un **taux de réclamation de 8,68 pour 1 000 abonnés**. Ce taux reste élevé en raison du mode de comptage des réclamations par le délégataire. Les réclamations portent surtout sur des problèmes de facturation mais aussi sur des aspects techniques, dont des goûts.

Les principales raisons des contacts clients sont les suivantes :

Motifs du contact	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en %
Abonnement	465	318	391	294	309	318	2,9%
Relève du compteur							
Facturation	66	46	79	77	58	82	41,4%
Encaissement	403	218	222	190	184	216	17,4%
Travaux	16	28	5	7	5	5	0,0%
Distribution – Qualité	54	59	68	100	88	60	-31,8%
Autres	285	461	494	434	416	459	10,3%
TOTAL	1 289	1 130	1 259	1 102	1 060	1 140	7,5%

On constate que le nombre de contacts se maintient au même niveau depuis des années.

Il n'a pas été recensé d'accroissement de réclamations suite au changement de désinfectant.

Une diminution des réclamations des abonnés vers le délégataire

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné non mensualisé paye deux factures par an pour l'eau potable. Grâce à la télé-relève, ces factures de décembre et juin sont calculées sur des valeurs réelles

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement de la commune. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Par délibération en date du 9 mars 2015, la collectivité a décidé de baisser son tarif du service de l'eau potable de 20 % (part fixe et variable). Ainsi, à partir du 1^{er} avril 2015, le part fixe est passé à 5,744 €/an et la part variable à 0,152 €/m³. En septembre 2016, la collectivité a décidé de supprimer la part fixe et d'augmenter en compensation la part variable.

En juin 2022, la commune a décidé une augmentation des tarifs avec la création d'une part fixe pour permettre de faire face aux travaux dont la réhabilitation des canalisations et branchements fuyards ou l'amélioration du service (voir chiffres dans le tableau suivant).

L'évolution des tarifs est donnée dans le tableau ci-dessous (le tarif au 1^{er} janvier est le tarif réglementaire suivi):

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er juillet 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation janvier/juillet 2022
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	11,00 €/an		
Consommation	0,2009 €/m ³	0,2009 €/m³	0,2009 €/m ³	0,2310 €/m ³	0,00%	14,98%

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant ne comprend qu'une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

La variation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

En conséquence les tarifs de la part exploitant pour les années 2020 à 2022 sont :

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,7763 €/m ³	0,7889 €/m³	0,8066 €/m ³	2,24%	0,018 €/m ³

Le jeu des index entraîne une hausse de 2,93 % entre 2019 et 2020 , de 1,62 % entre 2020 et 2021 et enfin de 2,24 % entre 2021 et 2022.

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux. Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la

Deux factures par an pour le service de l'eau
Une relève des compteurs en juin et décembre par télé-relève

Entre 2009 et 2016 une diminution de la part variable collectivité de 60 %
La suppression en 2017 de la part fixe
Pas d'évolution depuis mais une augmentation au 1^{er} juillet 2022.

A partir du 1^{er} janvier 2016, une modification de la part délégataire avec la suppression de la part fixe conformément au nouveau contrat

collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

La "taxe de lutte contre la pollution" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

Une baisse d'une des redevances de l'Agence de l'Eau

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation en valeur
Préservation	0,0950 €/m3	0,0950 €/m3	0,0700 €/m3	-26,32%	-0,0250 €/m3
Pollution	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

On constate donc une stabilisation de la redevance prélèvement et une baisse sensible de la redevance Pollution.

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau (au 1^{er} janvier de l'année) est la suivante :

2021	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en % 2021/2020	Variation en % 2022/2021
Part collectivité					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,2009 €/m3	0,2009 €/m3	0,2009 €/m3	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,7763 €/m3	0,7889 €/m3	0,8066 €/m3	1,62%	2,25%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,0950 €/m3	0,0950 €/m3	0,0700 €/m3	0,00%	-26,32%
Redevance pollution	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m3/an (1er janvier 2022)

	Prix janvier 2021	Prix janvier 2022	Variation en %	Montant en €/m ³
Part collectivité				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	24,11 €	24,11 €	0,00%	0,20 €
Part exploitant				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	94,67 €	96,79 €	2,25%	0,81 €
Sous total hors taxes	118,77 €	120,90 €	1,79%	1,01 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	11,40 €	8,40 €	-26,32%	0,07 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	51,00 €	48,00 €	-5,88%	0,40 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	169,77 €	168,90 €	-0,51%	1,41 €
TVA à 5,5%	9,34 €	9,29 €	-0,51%	0,08 €
TOTAL TTC	179,11 €	178,19 €	-0,51%	1,48 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 1,48 €/m3 TTC (1,01 €/m3 HT), soit un total TTC de 178,19 €/an

On constate que la facture diminue un tout petit peu, à savoir moins de 1 € ou -0,51 %.

En 2020, la baisse de la redevance de l'Agence de l'Eau compense partiellement la hausse du tarif du délégataire pour aboutir à une facture totale de 177,52 €/an et un prix de 1,48 €/m³

En 2021, une hausse de 0,90 %, soit de 1,59 € pour un total de 179,11 € TTC et un prix de 1,49 €/m³.

En 2022, la baisse de la redevance de l'Agence est supérieure à la hausse du délégataire conduisant à une faible baisse de la facture totale (1 €)

Les tarifs indiqués sont ceux au 1^{er} janvier 2022

Une évolution de la facture à partir de juillet 2022 par modifications des tarifs de la collectivité

Cependant, il faut tenir compte de l'évolution du tarif de la collectivité en juillet 2022.

Pour une facture type théorique de 120 m³ répartie uniformément sur l'année (soit 60 m³ entre janvier et fin juin et 60 m³ entre juillet et décembre), on arrive donc à un tarif moyen annuel de :

Collectivité	Année 2021	Année 2022			Différence	
		Janv-juin	Juill – déc	TOTAL	En €	en %
Part fixe	0,00 €	0,00 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	/
Part variable	24,11 €	12,05 €	13,86 €	25,91 €	1,80 €	7,48 %
Total collectivité	24,11 €	12,05 €	19,36 €	31,41 €	7,30 €	30,29 %
Délegataire	94,67 €			96,79 €	2,12 €	2,24 %
Agence de l'eau	51,00 €			48,00 €	-3,00 €	-5,88 %
Total HT	169,78 €			176,20 €	6,42 €	3,78 %
TVA 5.5 %	9,34 €			9,69 €	0,35 €	3,78 %
TOTAL TTC	179,12 €			185,90 €	6,78 €	3,78 %
Prix moyen	1,49 €			1,55 €	0,06 €	3,78 %

La facture 2022 de 120 m³ augmente donc de 6,78 €, soit 3,78 % par rapport à celle de 2021. Le prix de l'eau moyen HT passe de 1,41 €/m³ à 1,46 €/m³. En 2023, il sera légèrement supérieur à 1,52 €/m³, ce qui peut permettre d'obtenir des subventions y compris pour des travaux de renouvellement des conduites.

Composant d'une facture de 120 m³/an (au 1^{er} janvier)

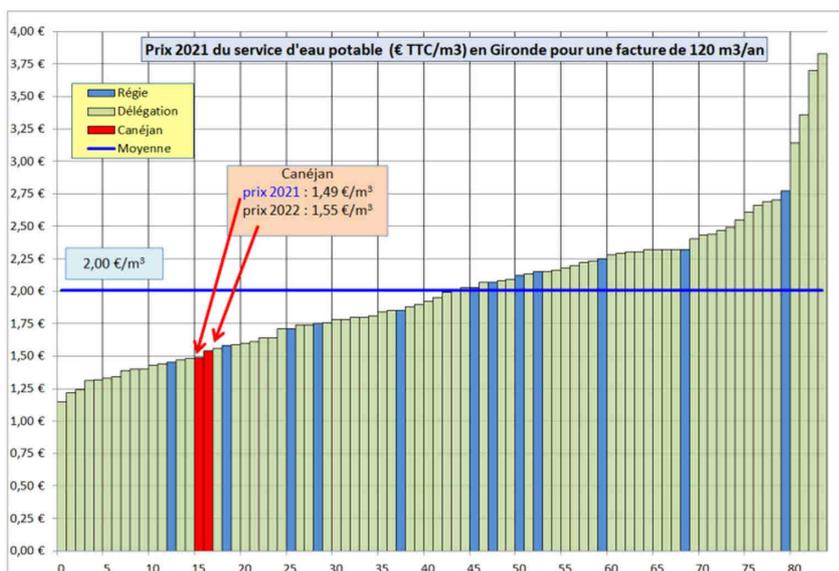


La part délégataire représente 3 fois celle de la collectivité et la part Agence de l'Eau représente 1,5 fois celle de la collectivité.

Par rapport aux autres collectivités de Gironde en 2019, le tarif 2021 classe Canéjan en 15^{ème} position, parmi les collectivités les moins chères.

Le changement de tarif en juillet 2022 classe Canéjan à la 16^{ème} place puis en 2023 vers la 21^{ème} place.

Le tarif sera 40 centimes en-dessous de la moyenne départementale.



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2021 du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une faible diminution des recettes de la collectivité et du délégataire, conforme aux variations des abonnés et des consommations

2021	Commune		Exploitant		TOTAL
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	2 536				
Volume vendu	284 622 m ³				
Prix abonnement	0,00 €/an		0,00 €/an		
Prix moyen au m ³	0,2009 €/m ³		0,7889 €/m ³		
Recettes Part Fixe	0 €		0 €	0 €	0,00 €
Recettes Consommation	57 181 €		224 538 €	223 337 €	223 337,00 €
Total 2021	57 181 €	56 528 €	224 538 €	223 337 €	279 865,00 €
Rappel RAD 2020		59 297 €		230 632 €	289 929,00 €
Différence		-2 769 €		-7 295 €	-10 064 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondants à deux exercices, en fonction des dates de reversements de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

On constate une faible diminution des recettes de la collectivité et de celle du délégataire.

IV.2.2 - Budget et compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Communal, on peut retenir le bilan financier suivant :

Un résultat négatif, les dépenses dépassant les recettes
Un compte administratif positif mais des réserves qui diminuent

2021		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2021	Dépenses	49 492,48 €	111 547,52 €	161 040,00 €
	Recettes	65 321,44 €	53 313,03 €	118 634,47 €
	Balance	15 828,96 €	-58 234,49 €	-42 405,53 €
Report exercice 2020		53 967,16 €	218 794,88 €	272 762,04 €
Résultat cumulé au 31/12/2021		69 796,12 €	160 560,39 €	230 356,51 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			0,00 €	0,00 €
Clôture exercice 2021		69 796,12 €	160 560,39 €	230 356,51 €

Comme en 2020, on constate que le résultat de l'exercice (recettes – dépenses) est négatif, les dépenses excédant les recettes. Le bilan de clôture reste positif mais les réserves diminuent. Ainsi, l'épargne brute est de – 42 900 €.

La modification tarifaire décidée par la collectivité en juin 2022 étant donc indispensable pour lui permettre de faire des travaux à la hauteur des enjeux des réductions des pertes hydrauliques.

IV.2.3 - Évolution de la dette

En 2014 a été payée la dernière annuité du seul emprunt encore en cours.

Depuis 2015, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Un service sans dettes avec un arrêt des remboursements d'emprunt en 2014

V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

V.1 - INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2020	2021	Valeur ONEMA
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100 /	98,7
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100 /	96,8

N°	Désignation	Unité	2020	2021		Valeur ONEMA
P103.2	Connaissance patrimoniale	X/120	120	120	++	101
P104.3	Rendement du réseau	%	81,6	90,2	++	77,1
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	4,69	2,45	++	2,81
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	4,25	2,08	++	2,52
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,32	0,46	++	0,45
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	100	100	/	73
P109.0	Montant abandon de créance	€	0	0	/	0,02
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	1,96	1,97	++	3,49
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	0	0	/	2,53
P154.0	Taux d'impayés	%	0,98	1,79	--	2,6
P155.1	Taux de réclamations	%	11,37	8,68	++	4,6
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab	5 930	6 134	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,49	1,48	/	2,30
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	2	2	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	100%	100%	/	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc que les critères techniques restent globalement très bons et qu'ils sont meilleurs qu'en 2020:

- La conformité de l'eau est de 100 % pour les 2 critères
- L'indice de connaissance des réseaux est bonne.
- **Le rendement s'améliore amplement et devient meilleur que la valeur moyenne nationale ;**
- **Les indices linéaires diminuent et passe en dessous des valeurs moyennes**
- Pour l'aspect financier, le très faible endettement conduit aussi à de très bons critères mais le service ne dispose plus de réserves pour faire des travaux
- **Le prix du m³ en 2021 pour une facture de 120 m³/an diminue légèrement**, l'actualisation contractuelle de la part exploitant étant compensé par une diminution de la redevance de l'Agence de l'Eau;
- Une sectorisation qui fonctionne et maintien une valeur à 100 %
- ◆ Le taux de réclamation est élevé en raison du mode de calcul de l'exploitant
- ◆ Le taux d'impayés du service est bon par rapport à la moyenne nationale même s'il se dégrade

Le prix de l'eau potable de 1,48 €/m³ en 2021 situe la commune de Canéjan dans les 15 communes les moins chères de Gironde. Le prix moyen en Gironde en 2021 pour 120 m³ est de 2,03 €/m³ avec un minimum à 1,15 €/m³ et un maximum à 3,83. Ce tarif va augmenter avec la modification de la part collectivité en juillet 2022 pour permettre de réaliser des travaux.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

V.2 - INDICATEURS LIÉS AU CONTRAT

Le contrat donne dans son annexe 14 les engagements du délégataire sur le respect de certains index réglementaire mais aussi sur des indicateurs spécifiques.

Le tableau ci-dessous reprend ces éléments

N°	Désignation	Unité	Engagement contractuel	Valeur 2020	Valeur 2021	Résultat
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	100	Conforme
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	100	Conforme
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	> 100	118	120	Conforme
P104.3	Rendement du réseau	%	> 86	85,3	90,2	Conforme
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	< 2,90	3,71	2,45	Conforme
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	< 2,5	3,19	2,08	Conforme
P151.1	Taux des interruptions programmées	Nb/1000	< 1	1,71	0	Conforme
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	100	Conforme
P154.0	Taux d'impayés	%	1,8	0,7	0,98	Conforme
P155.1	Taux de réclamations	%	< 50	7,60	11,37	Conforme
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	1	Conforme
SAGE	Indice d'avancement de la sectorisation	X/100	100	100	100	Conforme
Secto	Jours sans mesures sur la sectorisation	j	< 40	?	?	Conforme, non vérifié
Bcht.	Respect du délai Branchement neuf	%	100	?	?	?
Fuite 1	Nombre de fuites sur réseau	U	< 10	2	2	Conforme
Fuite 2	Respect du délai d'intervention sur fuite	%	100	?	?	?

On constate donc que de nombreux engagements sont maintenant respectés :

- Les indices de qualité de l'eau sont à 100 %
- L'indice de connaissance est conforme
- Les rendements et indices linéaires sont devenus conformes et on peut estimer que les recherches de fuites et les réparations en utilisant la sectorisation, ainsi que les investissements en renouvellement de la collectivité vont permettre de maintenir l'objectif
- Les interruptions programmées sont conformes car les fuites, dont sur les branchements, ont baissées fortement
- Le taux d'impayés est bon
- Le taux de réclamation devient conforme
- Le délai d'ouverture d'un branchement existant, sans travaux, est de moins d'un jour
- L'indice de sectorisation se maintien à 100 % après des années à des taux plus faibles
- Il n'y a pas de données sur le respect du nombre de mesures sans sectorisation mais le Conseil Départemental attribue la note de 100/100 montrant un bon fonctionnement de la sectorisation
- Le nombre de fuites sur le réseau est conforme et les fuites sur les branchements ont très fortement baissées, probablement par l'arrêt du bioxyde
- Il n'y a pas de données sur le respect du délai d'intervention pour arrêter une fuite

GLOSSAIRE

AEP :	Alimentation Eau Potable
EU :	Eaux Usées : terme souvent utilisé pour désigner ce qui concerne l'assainissement eaux usées
ANC :	Assainissement Non Collectif : mode d'assainissement où chaque habitation dispose de son propre système d'assainissement ("assainissement individuel"). La gestion est assurée par le Service d'ANC ou SPANC.
SATESE :	Service du Conseil Général qui intervient pour donner du conseil aux collectivités sur le fonctionnement des stations d'épuration. Réalise des bilans pour vérifier la validité de l'autocontrôle effectué par l'exploitant. La collectivité passe un contrat annuel avec le SATESE pour ces missions.
DBO₅ :	Demande biologique en oxygène à 5 jours : unité de mesure de la pollution carbonée facilement dégradable par des bactéries. La mesure nécessite 5 jours d'incubation de l'échantillon.
DCO :	Demande chimique en oxygène : unité de mesure de la totalité de la matière organique dégradable par oxydation chimique. Mesure en laboratoire.
MES :	Matières en suspension : poids des particules présentes dans un échantillon après séchage et pesage. Représente les sables, particules non dissoutes, ...
RAD :	Rapport d'Activité du Délégué : document produit chaque année par le délégué au 1 ^{er} juin pour informer la collectivité sur la gestion du service délégué. Son contenu est fixé par la réglementation et le contrat de délégation.
RPQS :	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : rapport annuel présenté par le maire au conseil municipal et mis à disposition du public. Donne des indications sur le fonctionnement du service. Comprend des index définis par la réglementation.
CARE :	Compte annuel de résultat d'exploitation : bilan des produits et charges du service délégué. Fournit par le délégué dans son RAD.
AMO :	Assistant maîtrise d'ouvrage : société ayant un contrat avec la collectivité pour l'assister dans un domaine technique, financier ou administratif.
M49 :	Le plan de comptes M49 est une adaptation conforme du plan comptable général de 1999 (PCG), intégrant certaines spécificités des services d'eau et d'assainissement (article 52 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962). Il est présenté selon une structure décimale en huit classes de comptes répartis en comptes de bilan (classes 1 à 5), comptes de résultat (classes 6 et 7) et comptes spéciaux (classe 8). Les comptes de bilan retracent le patrimoine du service et permettent d'apprécier son évolution (actif), ainsi que la manière dont sa situation financière se trouve affectée par les résultats de son activité et par la composition de son financement (passif). Le compte de résultat distingue les charges et les produits. Il permet d'apprécier l'activité du service au cours de l'exercice concerné. Les comptes spéciaux ont pour objet de présenter des informations que ne donne pas la comptabilité générale.

ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS
Unité de Gestion
COMMUNE CANEJAN

 Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :
CANEJAN
 Synthèse de l'année 2021
0018
000385**Contrôle Sanitaire**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 analyses bactériologiques et 19 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur la commune de Canéjan provient de deux forages profonds « La House » et « Rouillac 2 » captant la nappe de l'Oligocène. Elle subit un traitement de défermentation et désinfection (eau de javel depuis le 10/09/2020) à « La House » et une désinfection (eau de javel depuis le 10/09/2020) à « Rouillac » avant sa distribution sur le réseau. Les forages sont dotés de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution sur la commune de Canéjan.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,59 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 17,41 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,15 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

- SI_EPDT4-Indicateurs SP_ Synthèse par UGE (aep prv ali) 2021.rep - Edition du 05 avr. 2022



UGE : 0018 COMMUNE CANEJAN



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : MAIRIE DE CANEJAN

Adr : MAIRIE

32 CHEMIN PEYRERES

33610 CANEJAN

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000071	LA HOUSE	523	OO	TE		29/12/1996		22/09/1998	100%
033002551	ROUILLAC 2	448	OO	TE	02/04/2008	01/09/2008	23/08/2008	21/08/2009	100%
Indice consolidé /UGE									100,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000561	LA HOUSE	TTP	523	3		3	
033001353	ROUILLAC	TTP	215	2		3	
033000385	CANEJAN	UDI	5860	13		13	
Total				18		19	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **Commune de Canéjan**
 Service : **Eau potable** Exercice : **2021**
 Nombre d'abonnés : **2 536** dont domestiques : **2 353** (2551 abonnés en 2020)
 Population : **6 134** Ration ab/hab : 2,61

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	12	12	100%	4	4	100,0%
ARS	18	18	100%	19	19	100,0%
TOTAL	30	30	100%	23	23	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Néant

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 1 Ammonium de la nappe et 1 température

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2020 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2020 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0% (cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	95%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
5	X		5
TOTAL			120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 120 sur 120

L'indice de l'année 2020 était de : 120 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action	60% : Arrêté préfectoral
20% : Etudes en cours	80% : Servitude et travaux terminés
40% : Avis de l'hydrogéologue	100% : Suivi après établissement complet
50% : Dossier déposé en Préfecture	

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice
La House	Forage	33300071	Oligocène	190 960 m3/an	100%
Rouillac 2	Forage	33002551	Oligocène	163 466 m3/an	100%

	2021	2020
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	100,0%	100,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2021		2020	
Volume annuel prélevé (année civile):	354 426	m ³ /an	384 748	
Volume pour usage des stations :	10 903	m ³ /an	7 074	
Volume annuel produit (année civile) :	343 523	m³/an	377 674	
Volume annuel acheté (VP060) :	0	m ³ /an	0	
Volume annuel exporté (VP061) :	0	m ³ /an	0	
Total volume mis en distribution (relève):	344 733	m³/an	377 614	
Total volume sur année civile (VP059) :	343 523	m³/an	377 674	
Volume comptabilisé sur relève :	304 640	m ³ /an	301 158	Délais entre relève
Volume comptabilisé sur 12 mois (VP063) :	303 873	m³/an	301 207	365 j 52,0 sem.
Volume consommé non compté (VP221) :	2 850	m ³ /an	3 230	
Volume consommé pour le service (VP220) :	3 172	m ³ /an	3 924	
Volume consommé autorisé sur exercice :	310 662	m³/an	308 312	
Total volume consommé autorisé 365j :	309 895	m³/an	308 361	
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) :	303 624	m ³ /an	299 670	
Pertes entre relèves :	34 071 m ³		69 302	
Pertes année civile (V5)	33 628 m³		69 313	
Remise de fuites :	1 016 m ³		1 488	

	2021	2020
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	88,7%	79,7%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	89,5%	80,6%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	90,2%	81,6%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : > 85%	Oui

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	44,26	km	
Volume journalier non compté :	108,6	m ³ /jour	soit : 39 650 m ³ /an
Volume journalier de perte :	92,1	m ³ /jour	soit : 33 628 m ³ /an

	2021	2020	2 019	2018	2017	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,288	0,243	0,245	0,000	0,000	0,776
Nombre de kilomètre renforcé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,231	0,231
Total	0,288	0,243	0,245	0,000	0,231	1,007

	2021	2020
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	2,45	4,69
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	2,08	4,25
Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	19,05	18,69
P1072 - Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,46%	0,32%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	2 536	abonnés	2 551
Nombre de réclamation :	22	réclamations	29
Nombre de remise en eau :	134	ouverture	134
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect	0
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :	0		0
Nombre de coupure d'eau non programmée :	5		5

	2021	2020
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	8,68	11,37
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	1,97	1,96
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 536	Consommation :	0,2009 €/m3
Montant abonnement :	0,00 €/an	Volume vendu :	295 152 m3

Recettes 2021		Dépenses 2021	
Vente d'eau :	56 332,97 €	Frais généraux :	4 668,45 €
Produits financiers :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	5 162,62 €	Intérêts de la dette :	
Recettes d'investissement :	0,00 €	Capital de la dette :	
Report année 2020 :	272 762,04 €	Immobilisation :	99 292,78 €
Divers :	60,11 €	Divers :	
TOTAL Recettes :	334 317,74 €	TOTAL Dépenses :	103 961,23 €
Bilan :	230 356,51 €	Reste à réaliser :	0,00 €
Clôture 2021 :		230 356,51 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2021	2020	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Recettes totales	61 555,70 €	64 798,35 €	-3 242,65 €	-5,0%
Dépenses totales	103 961,23 €	110 661,72 €	-6 700,49 €	-6,1%
Capital remboursé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Amortissements	44 824,03 €	68 954,52 €	-24 130,49 €	-35,0%

Montant des factures impayées :	7 710,00 €	n-1	431 785 €	2 020
Montant des abandons de créances :	537,80 €	7 dossiers	301 207 m3	98,02 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	836,00 €	6 dossiers		1 217,03 €

	2021	2020
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	-42 406 €	-45 863 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	0,0 ans	0,0 ans
Taux d'impayés	1,79%	0,98%

B - Synthèse des indices conformes au décret du 2 Mai 2007

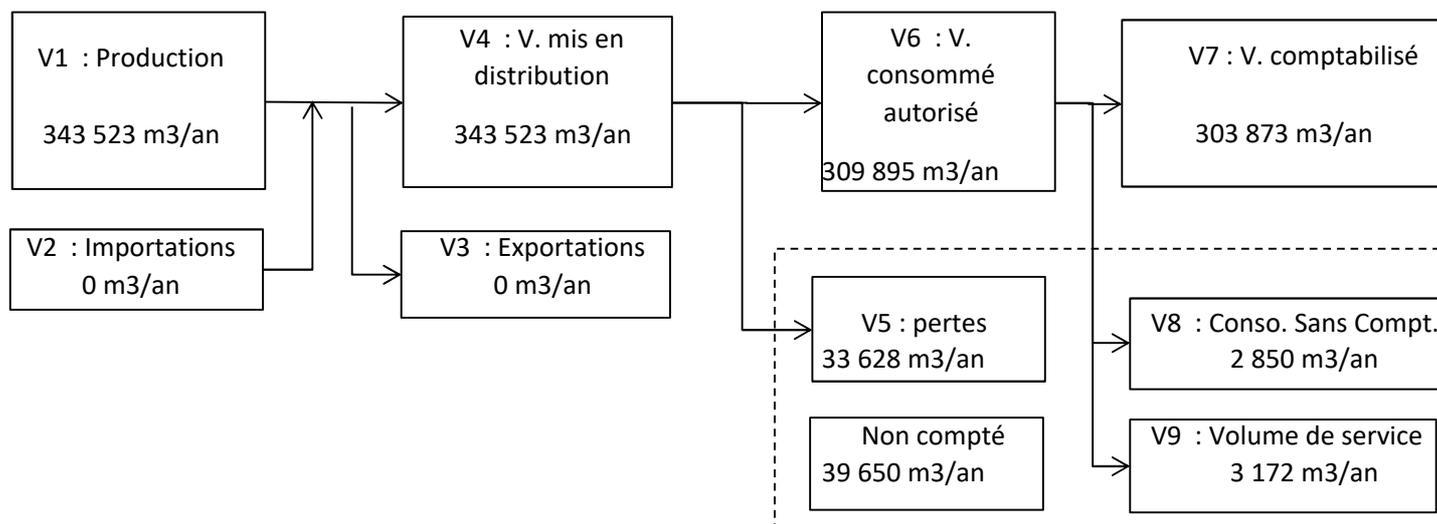
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,61 habitant / abonné	6 134
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,48 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	120 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,45 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,08 m3/km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,46%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n = 7	0,0018 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	1,97 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	0,0 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	1,79%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	8,68
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	100,0%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

- Les composantes du prix de l'eau sont :
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
 - le service de collecte et de traitement des eaux usées,
 - les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
 - les contributions aux organismes publics (VNF...) et éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPPS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1032 du 8 août 2016 - art.31, impose à tout maire ou à tout président de de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un RPPS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des citoyens et des élus locaux. L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AG) a donc l'honneur de vous présenter ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est disponible sur le site de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (www.eau-adour-garonne.fr) et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPPS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/pqs/vos-questions>

Ed. mars 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Adour-Garonne

<p>0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés</p>	<p>2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	<p>65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
<p>11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répertoriés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</p>	<p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les pêcheurs et les chasseurs</p>
<p>2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	<p>4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	<p>12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Adour-Garonne.

<p>5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	<p>730 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eaux, éducation, information)</p>	<p>34,40 € aux collectivités pour la réparation des eaux usées urbaines et rurales</p>
<p>9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</p>	<p>19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
<p>5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	<p>0,7 € pour la coopération décentralisée</p>	<p>16,90 € principalement aux collectivités pour la protection et la restauration des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)</p>

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'Agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BID : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

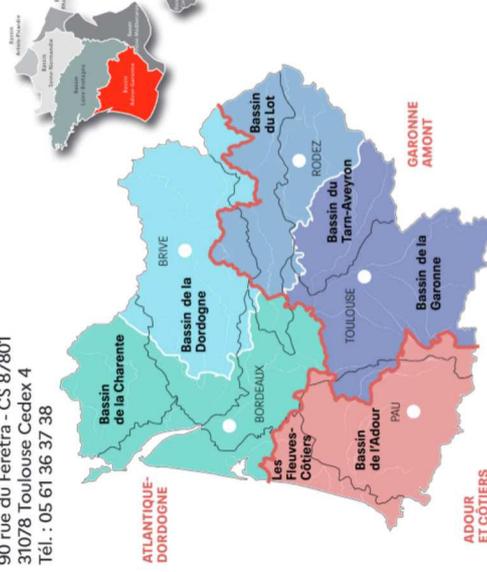
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :
Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

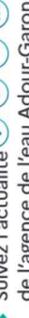
Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



www.eau-grandsudouest.fr

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr